

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 220 publiée le 6 mars 2010

UN NOUVEAU SONDAGE DE PAIX LITURGIQUE : PARIS, UN DIOCÈSE EMBLÉMATIQUE À PLUS D'UN TITRE

Plus gros diocèse de France (en nombre de fidèles), ce diocèse a pour archevêque le Cardinal Vingt Trois, également Président de la Conférence des Évêques de France. La manière dont le Motu Proprio Summorum Pontificum est reçu et appliqué ou non à Paris n'est pas, de ce fait, sans influence sur la pastorale envers les fidèles attachés à la messe traditionnelle mise en œuvre ou non dans les autres diocèses français.

A Paris, il se dit que « la célébration de la messe traditionnelle est déjà très largement suffisante pour répondre aux besoins ». Pourtant, nous avons pour notre part connaissance de plus d'une trentaine de demandes sérieuses d'application du Motu Proprio dans des paroisses parisiennes qui sont demeurées infructueuses.

Afin de faire avancer le débat, nous avons souhaité faire intervenir un tiers professionnel et objectif afin de prendre la température et d'appréhender l'intensité de la demande à Paris. Ainsi, nous avons fait réaliser un sondage sur l'application du Motu Proprio dans le diocèse de Paris auprès des fidèles de ce diocèse. Nous avons transmis les résultats de cette enquête d'opinion au Cardinal Vingt Trois en date du 12 février dernier. Il en a fait accuser réception par une lettre qui nous est parvenue le 20 février.

Ce sondage a été réalisé par Harris Interactive pour le compte de PAIX LITURGIQUE (commanditaire de l'étude). L'enquête a été réalisée en ligne du 27 janvier au 2 février 2010, auprès d'un échantillon de 850 personnes de 18 ans et plus (sur un total de 1785 sondées) se considérant catholiques et habitant Paris intra-muros. Les répondants ont été sélectionnés de façon aléatoire au sein de l'Access panel online de Harris Interactive.

Voici les résultats de ce sondage :

Question n° 1 : Vous considérez-vous comme catholique ? (1785 sondés)

Réponse : OUI : 47,6 %

NON : 50,8 %

Je ne souhaite pas répondre : 1,6 %

Les questions suivantes concernent uniquement l'échantillon de 850 Parisiens se considérant comme catholiques (pratiquants ou non).

Question n° 2 : Assistez-vous à la messe ?

Réponse : Chaque semaine : 9,9 %

Tous les mois : 3,5 %

Pour les grandes fêtes : 16,7 %

Occasionnellement (mariages...) : 43,8 %

Jamais : 26,1 %

NSPP : 0,6 %

Question n° 3 : Le pape Benoît XVI a rappelé en juillet 2007 que la messe pouvait être célébrée à la fois sous sa forme moderne

dite « ordinaire » ou « de Paul VI » - en français, le prêtre faisant face aux fidèles, la communion étant reçue debout - et sous sa forme traditionnelle dite « extraordinaire » ou « de Jean XXIII » - en latin et grégorien, le prêtre tourné face à l'autel, la communion reçue à genoux. Le saviez-vous ?

Réponse : Oui : 54,7 %

Non : 45, 3 %

Question n° 4 : Considèreriez-vous comme normal ou pas normal si les 2 formes liturgiques devaient être célébrées régulièrement dans VOTRE paroisse ?

Réponse : Normal : 50,6 %

Pas normal : 24,5 %

NSPP : 24,9 %

Question n° 5 : Si la messe était célébrée en latin et grégorien sous sa forme extraordinaire dans VOTRE paroisse, sans se substituer à celle dite ordinaire en français, y assisteriez vous ?

Réponses :

Parmi les pratiquants "hebdomadaires"

- 24 % y assisteraient chaque semaine

- 4 % une fois par mois

- 2,5% lors des grandes fêtes

- 40 % occasionnellement

Soit un total de 70,5 % de ces pratiquants qui y assisteraient au moins de temps en temps

Parmi les pratiquants " mensuels"

- 10% y assisteraient chaque semaine

- 37 % une fois par mois

- 13% lors des grandes fêtes

- 23 % occasionnellement

Soit un total de 83 % de ces pratiquants qui y assisteraient au moins de temps en temps

Ce qui confirme qu'à Paris comme ailleurs, plus d'un tiers des catholiques pratiquants assisteraient volontiers à la messe célébrée dans sa forme Extraordinaire si elle était célébrée dans leur paroisse.

LES COMMENTAIRES DE PAIX LITURGIQUE

1/ Ce sondage ne fait que mettre en lumière une évidence bien connue de tous (y compris du clergé et des cadres de l'évêché) : dans le diocèse de Paris, l'attachement à la forme extraordinaire du rite romain est conséquent et la demande très largement insatisfaite : 35.420 catholiques (à rapprocher des 100.185 pratiquants allant à la messe tous les dimanches à Paris), soit plus d'1 sur 3, assisteraient TOUS LES DIMANCHES à la messe traditionnelle si elle était célébrée dans leur paroisse.

C'est une indication pastorale particulièrement lourde, qui confirme celle de l'ensemble des sondages rappelés plus bas.

2/ Des chiffres ? Il y a dans le diocèse de Paris environ 1700 fidèles dans les lieux de culte traditionnels reconnus par l'ordinaire et 2200 dans ceux desservis par les prêtres de la FSSPX, soit un peu moins de 4000 fidèles.

Sachant qu'il y a 2.126.000 habitants à Paris (source Conseil général : <http://www.departement.org/Jahia/pid/2470>) parmi lesquels 1.011.976 se disent catholiques. Aux termes de ce sondage, 100.185 fidèles parisiens vont à la messe tous les dimanches, 35.420 une ou deux fois par mois et 169.000 seulement pour les grandes fêtes. Concrètement, ce sondage nous indique que 35.420 fidèles parisiens assisteraient à la messe traditionnelle tous les dimanches si elle était célébrée dans LEUR paroisse, 31.372 le feraient une ou deux fois par mois (93.102 seulement pour les grandes fêtes). Soit un total de 66.792 fidèles (tous les dimanches + 1 fois par mois), que toute personne de bonne foi devra mettre en rapport avec les 4000 catholiques de Paris qui assistent déjà actuellement à une célébration "Extraordinaire" dans la capitale... C'est ce qu'avait bien compris Mgr Chauvet, alors vicaire général du diocèse de Paris, qui déclarait il y a un peu plus d'un an lors d'une réunion du GREC "qu'il était raisonnable d'envisager une célébration extraordinaire "dominicale" dans chacun des doyennés de Paris".

3/ Il ne s'agit certes que d'un sondage qui comme tout sondage n'indique que de grandes tendances sans avoir la prétention d'être exact à la virgule près. Toutefois, eu égard à ces grandes tendances qui y sont mises en lumière, ce sondage nous semble au minimum nécessiter une réflexion de tous les catholiques de bonne volonté.

Notons que ce sondage n'est que la confirmation de tous les sondages commandités par Paix Liturgique depuis 2001 (Sondage Versailles réalisé par l'Institut JLM Etudes en décembre 2009, sondage Italie réalisé par DOXA en septembre 2009, sondage France réalisé par l'Institut CSA en septembre 2008, sondage France réalisé par l'Institut CSA en novembre 2006, sondage France réalisé par IPSOS en avril 2001), en plus du sondage Sofres commandité par Le Pèlerin en décembre 2006.

4/ Seuls 24,5 % des catholiques parisiens ne trouvent pas normal que les deux formes du rite romain cohabitent paisiblement dans les paroisses (ils étaient 34% dans le sondage réalisé avant la parution du Motu Proprio par Le Pèlerin, 30% dans le sondage CSA).

L'opposition à l'application du Motu Proprio à Paris, qui est faible partout (faible dans la mesure où la forme ordinaire reste lourdement majoritaire dans la célébration), est sensiblement plus faible à Paris. Elle est peut être le fait de certains ecclésiastiques mais force est de reconnaître qu'elle est largement minoritaire chez les fidèles et qu'elle pourrait devenir totalement marginale si tous les fidèles connaissaient l'existence du Motu Proprio et la possibilité pour tous les curés de célébrer librement la forme extraordinaire du rite romain (alors qu'à Paris 45% des catholiques soit 458.425 fidèles ignorent l'existence de ce texte majeur du pontificat de Benoît XVI) sans que cela les prive de la messe selon le nouvel ordo.

5/ Ce sondage a coûté la somme de 6500 € TTC . Si vous souhaitez participer à son financement et nous permettre de continuer notre travail d'information, vous pouvez adresser votre don à Paix Liturgique, 1 allée du Bois Gougenot, 78290 CROISSY-SUR-SEINE en libellant votre chèque à l'ordre de Paix Liturgique.

Pour les transferts bancaires, merci d'utiliser les coordonnées ci-dessous :

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	02197	00050001585	93

Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.

NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOS PRIÈRES ET DE L'AIDE QUE VOUS POURREZ NOUS APPORTER.

Nota Bene : Rappel du bilan des célébrations dominicales selon la forme extraordinaire à Paris et des demandes de célébrations :

Églises et chapelles où était célébrée la messe traditionnelle avant la promulgation du Motu Proprio "Summorum pontificum" :

- Église Sainte-Odile (2 avenue Stéphane Mallarmé, Paris 17^e) : messes à 9h30 et 18h

- Église Saint-Eugène (47 rue du conservatoire, Paris 9^e) : messe à 11h

- Notre-Dame du Lys (7 rue Blomet à Paris 15^e) : messe à 11h15

- Église Saint-Germain-l'Auxerrois (Place du Louvre, Paris 1^{er}) : messe à 9h45

Et deux Églises où est célébrée aujourd'hui et depuis la publication du motu proprio "Summorum Pontificum" une messe selon la forme extraordinaire :

- Église Sainte-Jeanne-de-Chantal (Place de la Porte de Saint-Cloud, Paris 16^e) : messe à 12h15

- Église Notre-Dame du Travail (59 rue Vercingétorix, Paris 14^e) : messe à 18h30 : Au maximum et seulement 3 DIMANCHES PAR MOIS.

Reste à ajouter le cas très particulier du Centre-Saint-Paul

(12 rue St-Joseph, Paris 2^e), qui semble seulement toléré par l'Archevêché de Paris : messes à, 9h, 10h, 11h, 12h30 et 19h.

Quant aux demandes ...

Il existe sur Paris 34 groupes paroissiaux de catholiques qui désirent bénéficier chaque dimanche et fêtes des bienfaits du Motu Proprio de notre Saint Père Benoît XVI en pouvant vivre, dans leur paroisse, leur foi catholique au rythme de la forme extraordinaire de l'unique rite romain.